Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 91 (1962)

Heft: 6

Artikel: L'appareil de cinéma et les accessoires

Autor: Clément, Jean

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1040405

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'appareil de cinéma et les accessoires

Il existe aujourd'hui de très bonnes marques. Notre rôle ne consiste pas à faire ici de la propagande pour tel ou tel projecteur. Il faut se procurer un appareil *sonore* plutôt que muet, car plus de 90 % des films actuels sont sonorisés et il n'est pas possible de les passer sur un appareil muet. Certains appareils de construction récente permettent de *stopper l'image*. Cette nouveauté est particulièrement avantageuse pour l'enseignement. L'appareil idéal ne doit pas nécessiter une longue mise en place. A cet effet, il est avantageux de l'enfermer dans un coffret au fond de la salle de classe sur une console et d'y amener une conduite électrique à proximité. On doit pouvoir passer de la leçon au film en moins d'une minute. La conduite du haut-parleur sera fixe afin d'éviter que des cordons serpentent sur le plancher. (Au cas où des élèves seraient amenés à se déplacer durant la projection.)

L'écran : Le meilleur écran est celui au blanc fixe sur le mur. Il est très économique et s'entretient par une nouvelle couche chaque année. Dans les locaux où l'écran mural n'est pas possible, on peut avoir recours à une plaque de Pavatex blanchie ou une toile (qualité de toile d'artiste-peintre) pas trop mince, enroulée sur un système de store fixé au plafond comme la carte de géographie. Il existe, bien entendu, des toiles spéciales, écran perlé, automatique, en coffret, d'un prix élevé. Les dimensions de l'écran sont fonction de la distance de l'appareil et de l'objectif.

L'obscurcissement : Le problème est résolu dans les salles de classes munies de volets ou de stores. On peut cependant se confectionner à peu de frais, à l'aide de feuilles de Pavatex, des panneaux que l'on applique à chaque demi-fenêtre. Deux œillets en haut et deux en bas suffisent pour fixer la feuille. Ces panneaux sont numérotés et chaque élève est rendu responsable d'en placer un avant la projection. Le système des rideaux noirs à toile épaisse fixés à des tringles est déjà plus coûteux.

Accessoires : Les appareils fonctionnent généralement sur 110 Volts. Il faut se munir d'un transformateur avec une réserve suffisante s'il n'est pas incorporé. On disposera en outre d'une colleuse pour parer aux ruptures toujours possibles de la pellicule, d'une bobine d'entraînement, d'une ampoule de réserve et de quelques fusibles.

Manipulation : Trop de collègues, féminins surtout, redoutent la manipulation. Il est certain que ces appareils sont délicats, sensibles aux chocs, à l'humidité et à la poussière. Cependant, quelques petites séances d'exercices suffisent pour se familiariser au maniement de la machine. Les grands élèves ont tôt fait d'en comprendre les secrets. Lors de la projection, on doit être en mesure de pouvoir immédiatement couper le courant en cas de panne. Un projecteur bien entretenu, revisé régulièrement, manipulé avec soin, dure aussi longtemps que le maître.

Le problème financier

L'état des finances est une des conditions majeures, mais non la seule, du développement des moyens modernes d'enseignement. On sait que, en vertu de la Constitution fédérale, les cantons assument l'organisation des écoles publiques et supportent, avec les communes, les nombreuses charges scolaires. Il est vrai que, de ce fait, une grande autonomie est laissée aux autorités communales. Ces dernières peuvent-elles consentir un sacrifice plus grand vis-à-vis des charges nouvelles occasionnées par l'acquisition de matériel audiovisuel ? La question mérite d'être analysée à la fin de cette étude.

C'est un fait que la pratique du cinéma scolaire entraîne des dépenses assez importantes : achat du projecteur, accessoires, installations en salle, amortissements, location de film etc. Cependant, ce n'est pas aux élèves à supporter ces charges. *Le cinéma scolaire doit être gratuit.* L'enseignement primaire est gratuit, ce serait une erreur profonde de faire payer une leçon avec film ; ce serait nuire de façon certaine à la cause du cinéma et introduire une habitude malheureuse. Comment procéder alors ? Qui supportera les charges ? La commune ou le maître avec sa classe ?

Etablissons d'abord une distinction entre les *dépenses initiales* (D I) et les dépenses annuelles (D A). Les D I représentent :

— l'achat du projecteur
— les frais d'installation en salle de classe, obscurcissement.
— l'acquisition des accessoires

Ces dépenses peuvent totaliser un montant maximum de 3 000 Fr. — pour un appareil moyen.

Les dépenses annuelles (D A) représentent :

— la cotisation à la Centrale
— la location des films
— les frais d'administration, port, correspondance etc.
— l'amortissement (éventuellement).

Au total, un montant de 300 Fr. — annuellement pour 2 classes de 30 élèves, c'est-à-dire la moyenne de nos communes rurales.

Le schéma suivant montre quatre possibilités de résoudre le problème.

Commune	Maître avec sa classe
Cas 1 DI DA . . .	L'appareil appartient à la commune. Le maître gère le subside annuel et présente les comptes à la fin de chaque année. C'est évidemment la solution idéale . . .
Cas 2 DI	L'appareil appartient à la commune. Le maître se « débrouille » pour subvenir aux charges annuelles : organisation de séances de cinéma pour adultes, récupération de papier, DA . . . tombolas. dons, etc.
Cas 3 DA . . .	L'appareil a été acheté par le maître. Ce dernier doit en payer les intérêts et les amortissements. Cette solution représente certains avantages. DI
Cas 4 A-t-on su demander avec diplomatie ? ! ! !	Cette solution est possible mais exige de la part du maître une bonne dose d'initiative et de persévérance. DI DA . . .

Remarque : — Il est préférable que le maître achète l'appareil pour son compte et que ce dernier demeure sa propriété. Au cas où il quitterait la localité, il pourrait alors emporter son projecteur et continuer son activité. Tandis que si l'appareil est la propriété de la commune,

le nouveau maître n'est peut-être pas disposé à l'utiliser. Bien des appareils sont ainsi rangés avec les archives dans certaines communes.

— On ne peut pas, pour l'instant, obliger les communes à effectuer ces dépenses. Ces techniques pédagogiques ne sont pas officielles et dépendent trop de l'attitude du maître. Cependant, en démontrant aux autorités l'intérêt qu'elles présentent pour l'enseignement primaire, cours complémentaires, sociétés et groupes locaux, bien rares sont celles qui s'y opposent systématiquement. L'attitude du maître est décisive en ce domaine.

— Lorsque ce dernier doit trouver les fonds nécessaires, une excellente possibilité lui est offerte quand il peut organiser des séances pour adultes au village. Il existe de très bons films spectaculaires 16 mm. avec droits commerciaux. C'est faire œuvre d'information et de culture tout en s'assurant financièrement. Il arrive même que les sociétés désirent de telles séances pour meubler leurs réunions, leurs conférences, etc.

Le problème matériel ne devrait pas entraver le développement du cinéma scolaire. Chacun devrait comprendre la nécessité de mettre l'école au bénéfice de cette magnifique découverte de la technique, afin d'accroître l'efficacité des méthodes d'enseignement.

Conclusion

Cette étude est le résultat d'une expérience vécue. Elle ne peut donc être qu'incomplète. Son seul but consiste à initier les collègues qui s'intéressent au problème. Il serait, en effet, regrettable qu'un moyen aussi puissant et susceptible d'enrichir notre enseignement et, partant, les connaissances et la culture de nos élèves, soit ignoré du corps enseignant. L'école fribourgeoise ne doit pas rester à l'écart de ce mouvement, même s'il nécessite quelques changements dans nos habitudes traditionnelles. De très grands efforts s'effectuent actuellement dans le monde entier pour doter l'enseignement de films de très grande valeur pédagogique. Il faut se préparer à en tirer profit. Le but élevé que nous poursuivons l'impose.

JEAN CLEMENT

NB. L'auteur se charge de fournir de plus amples renseignements ou de faire des démonstrations à ses collègues.